

Cérémonie de rentrée solennelle de l'Université de Bordeaux

L'Université de Bordeaux organise sa rentrée solennelle dans le cadre prestigieux de l'Opéra national de Bordeaux (Grand Théâtre - place de la Comédie à Bordeaux)

jeudi 23 octobre de 10h à 12h30.

Cette cérémonie participe de la politique d'ouverture que l'Université de Bordeaux développe pour conduire son projet, qui, rappelons-le, vise à accroître la lisibilité et l'attractivité de l'espace de l'enseignement supérieur et de la recherche bordelais au plan national, européen et international et à favoriser la réussite et l'insertion professionnelle des étudiants. Pour ce faire, l'Université de Bordeaux élabore des synergies et des interactions fortes avec les acteurs du monde universitaire, politique et socio-économique, qui seront réunis autour de cet événement fédérateur.

M. Singaravélou, président de l'Université de Bordeaux, exposera dans un premier temps, aux côtés des présidents et directeurs des établissements fondateurs et du recteur de l'Académie de Bordeaux, l'actualité et les ambitions de l'Université, qui s'articulent notamment autour du projet Opération campus « Vers un nouveau modèle d'Université ».

Dans un second temps, M. Alain Supiot, membre de l'Institut universitaire de France, prononcera une conférence sur « l'inscription territoriale des lois ». Il s'agira de mettre en lumière le processus actuel de déterritorialisation des lois et de s'interroger sur les effets et les limites de ce processus.

Alain Supiot

Docteur d'Etat en droit (Bordeaux, 1979), agrégé des facultés de droit (1980), membre de l'Institut universitaire de France (chaire *Dogmatique juridique et lien social*), docteur h.c. de l'Université de Louvain, Alain Supiot a été successivement professeur à l'Université de Poitiers puis de Nantes, ainsi que chercheur invité dans diverses institutions étrangères (Berkeley, Florence, Berlin). Il a fondé et dirige actuellement l'Institut d'études avancées de Nantes et a présidé le Conseil national du développement des sciences humaines et sociales. Il est membre du conseil scientifique de l'*International Labour Review*. Ses travaux portent sur le droit du travail et de la sécurité sociale et sur l'analyse des fondements dogmatiques du lien social.

L'inscription territoriale des lois

La référence à des lois d'application universelle est une constante de la pensée occidentale, mais elle a toujours dû tenir compte de la diversité des pays. Depuis l'apparition et la diffusion de l'Etat moderne, cette inscription territoriale des lois a pris la forme d'un pavage d'États souverains, qui se reconnaissent mutuellement le droit d'imposer leur loi sur leur territoire national.

Cet édifice institutionnel est aujourd'hui remis en cause par le processus de globalisation. Les ordres juridiques territoriaux se disloquent sous la double poussée des lois personnelles, qui les minent de l'intérieur et de lois prétendument universelles qui les démantèlent de l'extérieur. Cette déterritorialisation du Droit n'a pas plus d'avenir que la nostalgie d'un ordre purement interétatique. La seule chose certaine est que l'homme est un animal terrien et qu'il lui faudra retrouver le sens de la mesure pour redessiner un monde vivable.

Contacts presse

Anne Seyrafian - Norbert Loustaunau, communication Université de Bordeaux
tél. 05 56 33 80 84 – communication@univ-bordeaux.fr
www.univ-bordeaux.fr
